



**Groupe de Coordination sur le Dialogue politique mondial (sous-groupe "Afrique")
du Groupe de suivi du Processus de Bologne (BFUG) - Espace Européen de
l'Enseignement Supérieur**

Reconnaissance dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie

Perspectives dans l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur, en Afrique et au Proche-Orient

**6 Juin 2023, 11.00 – 13.00 Central European Summer Time
(virtuel)**

Contexte

Dans le **Communiqué ministériel de Rome du 19 novembre 2020**, les ministres responsables de l'enseignement supérieur de l'**Espace Européen de l'Enseignement Supérieur** se sont engagés à aider les établissements d'enseignement supérieur à renforcer leurs capacités en matière d'enseignement, de recherche et d'innovation afin de déployer les ressources nécessaires pour que les systèmes d'enseignement supérieur contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable. Les ministres de l'EEES ont salué l'adoption de la *Convention mondiale de l'UNESCO sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur* et se sont engagés à la ratifier rapidement, afin de faciliter une reconnaissance équitable des qualifications et des périodes d'études en dehors de l'EEES. Ils ont souligné que les apprenants doivent se voir offrir des possibilités de perfectionnement et de recyclage dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, et qu'ils doivent être en mesure de développer et d'appliquer de nouvelles technologies et approches.

Les ministres se sont également engagés à revoir leur législation, leur réglementation et leurs pratiques afin de garantir une *reconnaissance équitable des qualifications détenues par les réfugiés, les personnes déplacées et les personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés*, même lorsqu'elles ne peuvent pas être pleinement documentées, conformément à la *Convention de Lisbonne sur la reconnaissance*, et ont accueilli favorablement le *Passeport européen de qualifications pour les réfugiés*.

Les tâches du Groupe de Coordination sur le Dialogue politique mondial du Groupe de Suivi du Processus de Bologne comprennent la promotion du développement et de l'utilisation d'outils de transparence et de qualité pour la mobilité et la reconnaissance, créer des contacts et soutenir le référencement mutuel des qualifications existantes ou en cours d'élaboration et des cadres de référence des qualifications dans l'EEES et *d'autres macro-régions*, et le développement du dialogue sur les défis et les opportunités offerts par le passage à des environnements d'apprentissage numériques.



Références

La [Convention mondiale de 2019 sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur](#), entrée en vigueur le 5 mars 2023, réaffirme la responsabilité des États parties de promouvoir une éducation de qualité inclusive et équitable à tous les niveaux et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous. Elle définit l'apprentissage tout au long de la vie comme "un processus qui se réfère à toutes les activités d'apprentissage, qu'elles soient formelles, non formelles ou informelles, qui couvre toute la durée de la vie et qui a pour but d'améliorer et de développer les capacités, les connaissances, les aptitudes, les attitudes et les compétences de l'être humain". L'objectif 9 de la Convention est de "promouvoir, par la reconnaissance des qualifications, un accès inclusif et équitable à un enseignement supérieur de qualité et de soutenir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous, y compris les réfugiés et les personnes déplacées".

Dans la **Convention de 1997 sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne** (rédigée conjointement par le Conseil de l'Europe et l'UNESCO), la "reconnaissance" est définie comme "la reconnaissance formelle par une autorité compétente de la valeur d'une qualification éducative étrangère en vue de l'accès à des activités éducatives et/ou d'emploi".

Dans l'**Union européenne, la recommandation du Conseil de 2018 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie** identifie huit compétences clés nécessaires à l'épanouissement personnel, à un mode de vie sain et durable, à l'employabilité, à la citoyenneté active et à l'inclusion sociale.

Dans le cadre de l'**Année européenne des compétences 2023**, l'UE se fait le champion des politiques et des investissements en matière de compétences à l'échelle mondiale, et la Commission européenne s'engage à coopérer avec les pays tiers et les organisations internationales. Les actions de l'UE telles que la stratégie "Global Gateway" et le plan d'action de l'UE en faveur de la jeunesse donnent la priorité aux investissements dans des systèmes éducatifs de qualité dans les pays partenaires. L'approche "Team Europe" contribue au développement des compétences, par exemple en soutenant la formation des enseignants et les initiatives liées à l'enseignement et à la formation professionnels. L'Année européenne des compétences implique l'échange d'informations, l'apprentissage mutuel et le renforcement de la collaboration entre les organisations publiques et privées, ainsi que les partenaires sociaux, aux niveaux international, européen, national, régional et local.

Dans l'**Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES)**, l'apprentissage tout au long de la vie est de plus en plus considéré comme une question transversale, inhérente à tous les aspects du processus de Bologne. Les étapes suivantes sont jugées nécessaires à la mise en œuvre de l'apprentissage tout au long de la vie : élargir l'accès à l'enseignement supérieur ; créer des modes de prestation plus flexibles et centrés sur l'étudiant ; améliorer la reconnaissance de l'apprentissage antérieur, y compris l'apprentissage non formel et informel ; développer des cadres nationaux de qualifications ; améliorer la coopération avec les employeurs, en particulier dans l'élaboration des programmes éducatifs.



Dans le cadre de la [Convention révisée de 2014 sur la reconnaissance des études, des certificats, des diplômes, des grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les États africains](#)¹, les parties ont convenu, en vue de promouvoir l'éducation des adultes et l'apprentissage tout au long de la vie, d'adopter des procédures, des critères et des normes qui permettent la validation de l'expérience pertinente acquise et de l'apprentissage antérieur pour l'accès aux programmes d'enseignement supérieur.

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.

¹ [Revised Convention on the Recognition of Studies, Certificates, Diplomas, Degrees and Other Academic Qualifications in Higher Education in African States.](#) / UNESCO